



Vive la retraite à 63 ans !

Pour sauver le système des retraites, l'Institut Montaigne propose la retraite à 63 ans. Ainsi que l'alignement des régimes privés et publics.

SOURCE AFP

Publié le 17/02/2016 à 07:41 - Modifié le 17/02/2016 à 08:57 | Le Point.fr



[ABONNEZ-VOUS À PARTIR DE 1€](#)

L'Institut Montaigne est formel : pour sauver le système des retraites, il faudra travailler plus longtemps et aligner les régimes privés et publics de retraite. Le think tank libéral explique que malgré les réformes successives, six depuis 1993, la question du financement des retraites « n'est pas réglée » et qu'« une nouvelle réforme sera nécessaire ».

Premier axe : porter l'âge de départ à 63 ans (au lieu de 62) et la durée de cotisation à 43 ans en 2025. La loi de 2014 prévoit bien un allongement de la durée de cotisation, mais plus progressif, d'un trimestre tous les trois ans à partir de la génération 1958 jusqu'à 43 ans (172 trimestres) en 2035, soit pour les générations 1973 et suivantes. Sans avancer de chiffre, l'Institut Montaigne affirme que les effets d'un recul de l'âge de la retraite sont plus importants que ceux d'une augmentation de la durée de cotisation. Toutefois, le taux d'emploi des 55-64 ans en France reste faible (48,9 %), contre 66,1 % pour la moyenne des pays de l'OCDE, selon des données de l'organisme.

La pénibilité ? « Un piège politique »

Deuxième axe : faire converger davantage encore les régimes publics et privés. Différentes réformes ont rapproché les situations, mais il reste, selon le think tank, la question du « calcul des droits ». La pension de retraite des agents de l'État et des bénéficiaires de la plupart des régimes spéciaux est calculée sur les six derniers mois alors que celle des salariés du privé l'est sur les 25 meilleures années.

L'Institut Montaigne suggère un alignement rapide pour toutes les personnes à plus de sept ans de la retraite. Un tel rapprochement des régimes répond à un objectif financier mais est aussi « la condition de l'acceptation d'efforts partagés par tous ». Dans le collimateur de l'institut figure aussi la prise en compte de la pénibilité, qui peut permettre un départ anticipé à la retraite, « un piège politique » auquel « il faudrait avoir le courage de renoncer purement et simplement » au profit du développement de la prévention.

[Accédez à l'intégralité des contenus du Point à partir de 1€ seulement >>](#)